



L'ADEME EN OCCITANIE

SYNTHÈSE D'ACTIVITÉ 2022



PIERRE-ANDRÉ DURAND

Préfet de la région Occitanie, Délégué territorial de l'ADEME

La transition écologique et énergétique est au cœur des priorités de l'État : indispensable face au dérèglement climatique, elle est également essentielle à la résilience et à la souveraineté de la France.

Dans la continuité de 2021, l'année 2022 fut, elle aussi, exceptionnelle : plus de **760 projets en faveur de la transition écologique et énergétique**, portés par des collectivités et des entreprises d'Occitanie, ont été accompagnés par l'ADEME pour un montant total d'aides de 125 M€.



CÉLINE VACHEY

Directrice régionale de l'ADEME Occitanie

L'équipe de l'ADEME Occitanie s'est mobilisée en 2022 autour de 3 grandes priorités :

- **La poursuite des actions qui lui ont été confiées** dans le cadre du plan de relance mais également la participation à la mise en œuvre du nouveau plan d'investissement « France 2030 » ;
 - **L'accompagnement des collectivités** dans leurs démarches de transition écologique pour construire des territoires sobres, résilients et solidaires ;
 - **Le soutien apporté aux entreprises** dans le développement de leurs projets, en faisant de leur transformation écologique un outil de compétitivité.
- Cette synthèse illustre le champ de l'activité de l'ADEME et, au travers de témoignages, montre la richesse du tissu d'acteurs sans qui la transition écologique serait impossible.

CIBLES DES PROGRAMMES PRÉSENTÉS (pages suivantes)



2022 CHIFFRES CLÉS

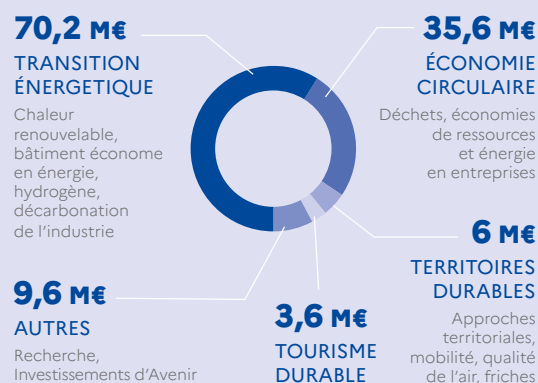


125 M€

Montant total des aides de l'ADEME en Occitanie

pour un montant total d'investissements de 510 M€

RÉPARTITION DES AIDES



BÉNÉFICIAIRES



77 %
ENTREPRISES



18 %
COLLECTIVITÉS

Pourcentages des montants cumulés

SOUTIEN À



89 %
INVESTISSEMENTS



11 %
INGÉNIERIE

études, animations, observation, formation, recherche, etc.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

305	248 M€	70,2 M€
projets soutenus	montant total des projets	montant des aides

👤👤👤 Biomasse, géothermie, solaire thermique... Année record pour le Fonds Chaleur en Occitanie

La hausse du budget du Fonds chaleur en 2022 a permis la réalisation d'une année record pour l'ADEME en Occitanie. 285 opérations de chaleur et/ou de froid renouvelable ont été accompagnées, pour un montant d'aide ADEME de 48 M€ (en 2021, 162 opérations avaient été soutenues par la Direction régionale, à hauteur de 20,1 M€).

Ces projets se répartissent de la manière suivante :

- 144 études ou missions d'assistant à maîtrise d'ouvrage (1,25 M€) ;
- 136 projets d'investissements (44,75 M€) dont 40 investissements aidés en 2022 (1,4 M€) par l'intermédiaire de 4 contrats chaleur renouvelable territoriaux signés en gestion déléguée. Par ce mécanisme, l'ADEME confie à un opérateur la gestion du Fonds Chaleur : une même structure accompagne l'émergence des projets sur un territoire ainsi que leur instruction technique et financière ;
- 1 contrat chaleur renouvelable patrimonial (1,67 M€) avec la SCIC Bois Energie Lot, via lequel l'ADEME accompagne la réalisation de 10 investissements.



TÉMOIGNAGE

👤👤👤 LE CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE TERRITORIAL

Alain Astruc

Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement (SDEE) de la Lozère

Comment votre syndicat d'énergie intervient pour promouvoir la chaleur renouvelable en Lozère ?

Depuis plusieurs années déjà, notre Syndicat renforce son action en faveur de la transition énergétique. Ainsi, en 2019, le SDEE de la Lozère a pris la succession de la CCI Lozère pour porter la Mission Chaleur Renouvelable. La même année, il a également été reconnu, par l'ADEME, opérateur dans le cadre d'un « Contrat chaleur renouvelable Territorial » pour le développement des énergies renouvelables thermiques. Il assure à ce titre la gestion déléguée du Fonds Chaleur, ce qui lui permet d'être encore plus proche des maîtres d'ouvrages publics et privés, en proposant un accompagnement du début à la fin de leur projet.

Quel bilan chiffré dressez-vous de votre rôle d'opérateur territorial ?

En trois ans, 61 dossiers ont été étudiés et sont aujourd'hui en phase de réalisation ou déjà en service. Cela représente plus de 8,6 GWh de production annuelle.

Sur la partie gestion déléguée, sept commissions d'attribution des aides ont été organisées avec l'ADEME, permettant ainsi l'attribution de 2,7 M€ pour plus de 8 M€ d'investissements. L'action de notre Syndicat a également permis de soutenir de nouvelles filières avec plusieurs projets géothermiques et solaire thermique accompagnés.



👤👤👤 Prospector pour développer la chaleur renouvelable en Occitanie

L'ADEME Occitanie a défini des secteurs auprès desquels prospector en priorité, avec l'aide des Missions Chaleur renouvelable : agro-alimentaire, secteur sanitaire et médico-social, centres aquatiques, thermalisme, grands comptes publics. Des actions ciblées ont pu être organisées en partenariat avec les organisations professionnelles concernées. Avec le secteur de la Santé par exemple, une réunion d'information sur les dispositifs d'accompagnement pour la transition énergétique du secteur s'est tenue le 12 juillet dernier, à l'attention des acteurs régionaux (chefs d'établissements, correspondants QSE, fédérations, groupements, associations, organisations professionnelles, agence régionale de santé...). Cette journée a mobilisé 74 participants.

Ce format d'échanges pourra être décliné par filière, en 2023.

👤 Un réseau pour accompagner les élus locaux dans les projets éoliens et photovoltaïques

Le réseau régional, « LES GÉNÉRATEURS, Occitanie », a été créé fin 2021 à l'initiative de l'ADEME. Il a pour objectif d'accompagner les élus locaux, notamment en milieu rural, pour favoriser l'émergence de projets solaires photovoltaïques et éoliens de qualité à l'échelle communale et intercommunale. Il rassemble des conseillers de proximité au sein de l'Agence régionale Energie Climat d'Occitanie (AREC), des 13 syndicats d'énergie départementaux



et de l'association ECLR. L'accompagnement proposé peut concerner 4 étapes d'un projet : la qualification du besoin, un appui opérationnel, la présentation d'un rapport d'analyse synthétique et la mise à disposition d'une boîte à outils sur mesure.

Le réseau « LES GÉNÉRATEURS Occitanie », est soutenu financièrement par l'ADEME et la Région Occitanie.

Contacts : www.toten-occitanie.fr

👤👤👤 PRODUCTION DE CHALEUR ET DE FROID À LA GRANDE MOTTE (34) GRÂCE À L'EAU DE MER

Dans le cadre du réaménagement urbain de son centre-ville, la Ville de La Grande Motte a décidé de mettre en œuvre une boucle d'eau tempérée thalassothermique qui permettra de fournir chaleur et froid aux abonnés (des logements principalement mais aussi des bâtiments publics et tertiaires). Une délégation de service public a ainsi été signée entre la ville et Dalkia afin de réaliser le projet.

Cette installation s'appuie sur une station de pompage qui récupère

l'eau de mer du port et dont les calories sont transférées dans une boucle d'eau tempérée grâce à un échangeur thermique.

Sur les 12,7 GWh distribués, 67% sont ainsi d'origine renouvelable (8,5 GWh). Ce projet de 13,5 M€ d'investissement a mobilisé des aides à hauteur de 8,5 M€ (7M€ ADEME et 1,5 M€ Région) qui l'ont rendu économiquement viable et ont contribué à obtenir un prix de l'énergie compétitif pour les abonnés.



© Dalkia
Schéma prévisionnel d'implantation de la boucle d'eau tempérée

👤 Décarboner l'industrie

L'ADEME accompagne les industriels à diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre, à réduire et optimiser leurs consommations énergétiques, à améliorer l'utilisation de leurs matières premières tout en privilégiant les matières recyclées.



👤 Un réseau de conseillers énergie au service des collectivités locales

La Direction régionale de l'ADEME anime depuis plus de 10 ans un réseau de conseillers en énergie au service des petites et moyennes communes de la région. Composé au départ de Conseillers en énergie partagés (CEP) travaillant au sein d'un EPCI, d'un PETR ou d'une ALEC, ce réseau ne cesse de s'agrandir et de s'élargir, avec l'arrivée d'économies de flux (dans des syndicats d'énergie ou des grandes villes). Prochainement, les premiers postes de Conseillers en Transition Énergétique et Ecologique en Santé (CTEES) seront créés afin d'accompagner les établissements de santé.

À fin 2022, le réseau compte 58 conseillers au sein de 40 structures portant ce service auprès des communes de leur territoire. L'objectif de tous ces conseillers est d'aider des collectivités (et bientôt des établissements de santé) à réduire les dépenses énergétiques de leur patrimoine.

ILLUSTRATION AVEC LE PROJET DE LAFARGE CIMENTS EN HAUTE-GARONNE

Lafarge Ciments à Martres-Tolosane produit des ciments pour le domaine de la construction. Le projet porté par l'industriel et soutenu par l'ADEME vise à moderniser l'outil industriel du site de production grâce à l'installation d'un nouvel atelier de broyage. Cet investissement de 64 M€, aidé par l'ADEME à hauteur de 10,5 M€, permettra une transformation de l'étape de broyage et de réduire

ainsi le taux de clinker présent dans les ciments en gardant les mêmes performances. Le clinker étant le principal émetteur de CO₂ dans une cimenterie, ce projet devrait générer une réduction de plus 14% des émissions de CO₂ du site par an, soit en moyenne l'équivalent de 83 546 tonnes de CO₂ ainsi qu'une baisse de consommation de 68 000 MWh d'énergies fossiles.

Produire et utiliser de l'hydrogène renouvelable en Occitanie

Le projet « Hyvoo » prévoit d'ici 2024 la construction d'une unité de production massive d'hydrogène renouvelable à Port-la-Nouvelle (11) destinée à une utilisation dans le domaine des transports, des activités portuaires et industrielles. La distribution de cet hydrogène est prévue dans cinq stations entre Toulouse et Montpellier. Ce projet d'écosystème hydrogène de dimension multi départementale inclut le projet de drague « Hydromer » pour l'entretien du port, porté par la Région. Il est en lien étroit avec le projet de déploiement régional de transports poids lourds (« Corridor H2 »). Porté par Hyd'Occ (Société composée de Qair et de l'AREC Occitanie), le projet « Hyvoo » bénéficie d'un financement de l'Etat et de l'ADEME à hauteur de 11,4 M€ ainsi que d'un financement de la Région.

À noter que dans le domaine de l'hydrogène, sur 2021-2022, l'ADEME participe au financement de 7 projets d'investissements d'avenir. L'ADEME permet ainsi aux entreprises de bénéficier d'un soutien à hauteur de 25 M€ sur un coût total des projets de 84M€.

Opération collective « Réalisons notre schéma directeur immobilier et énergétique » (SDIE)



Connaître et bien gérer son patrimoine, élaborer un plan pluriannuel d'investissement pour le maintenir en état, le rénover ou le restructurer, savoir le partager, savoir décider de se séparer d'un bien, devrait être monnaie courante pour chaque commune ou EPCI, quelle que soit sa taille.

Pour aider des collectivités en ce sens, l'ADEME, la Banque des Territoires et la Région Occitanie, ont lancé un second appel à candidatures en 2022 pour mener une opération collective « Réalisons notre SDIE ». L'objectif est d'amener les collectivités à mieux connaître leur patrimoine, être en adéquation avec les besoins et l'évolution de la population, élaborer une stratégie publique immobilière visant la sobriété. 20 collectivités sont sélectionnées à chaque session. Il leur est apporté une expertise technique et méthodologique pendant 3 ans.

Retrouvez les premiers retours d'expérience des 20 collectivités accompagnées depuis mi 2020 présentés notamment lors du colloque organisé à Toulouse le 12/05/2022 : <https://adm-strategie-immobilier.ademe.fr/ressources>

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Ce référentiel est un outil opérationnel qui permet d'évaluer la politique d'économie circulaire du territoire et de prioriser ses actions. Il peut aboutir à une labellisation.

228

projets soutenus

207 M€

montant total des projets

35,6 M€

montant des aides



TÉMOIGNAGE

LE RÉFÉRENTIEL ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Jean-François Rochedreux

Vice-président de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois (81), délégué à la Collecte et au traitement des déchets, au Plan climat territorial et à l'Économie circulaire

En quoi le référentiel a aidé la collectivité dans sa politique d'Économie Circulaire (ECi) ?

Le renseignement du référentiel et l'audit nous ont permis de faire le point sur les réalisations de notre premier programme d'actions et d'identifier des pistes d'améliorations. Cela a également été l'occasion d'amorcer ou de renforcer un dialogue avec d'autres services en illustrant comment leur activité participait de l'ECi. Le label nous a permis de valoriser et crédibiliser la démarche sur le territoire.

Que représente l'obtention d'une seconde étoile pour la collectivité ?

Elle vient conforter l'engagement fort pris sur l'ECi par le Grand Albigeois en 2018. C'est un

encouragement à poursuivre avec une ambition encore plus forte au moment où nous lançons notre deuxième programme 2022 – 2026. Le fait d'être le 1^{er} EPCI de France à obtenir ce niveau du label renforce la démarche en interne, auprès des élus et des services, et auprès de nos partenaires.

Quelles sont les actions ECi emblématiques du territoire ?

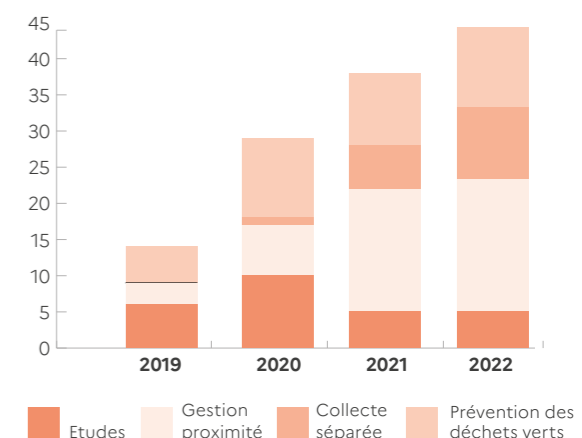
La démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale a été un fer de lance de l'ECi auprès des entreprises. L'instauration d'une Redevance Spéciale a également été un levier puissant pour travailler la question des déchets et des ressources avec elles. La définition de nos stratégies biodéchets et réemploi nous donne une feuille de route pour les années à venir.

Prévention et tri à la source des biodéchets : de plus en plus de collectivités engagées

Pour accompagner les collectivités d'Occitanie à l'approche de l'échéance de généralisation du tri à la source des biodéchets fixée au 31/12/2023 par la loi AGECE, et face aux défis posés par l'augmentation régulière de la production de déchets verts, l'ADEME a porté, en partenariat avec la Région, l'Appel à projets « Généraliser le tri à la source des biodéchets en Occitanie ». Depuis son lancement en 2019, près de 70 collectivités ont été lauréates et ont pu bénéficier d'un soutien pour 126 opérations. L'année 2022 affiche encore une progression du nombre de projets accompagnés, portant sur :

- La prévention de la production de déchets verts : broyage de proximité ou chez l'habitant, animation et sensibilisation au jardinage pauvre en déchets,
- La gestion de proximité et partagée des biodéchets en pied d'immeuble, quartiers, espaces publiques, établissements,
- Et surtout la montée en puissance des opérations de collecte séparée des biodéchets alimentaires (déploiement ou expérimentations). Par ailleurs, deux unités de méthanisation de biodéchets pré-triés sont en construction sur les départements du Tarn et de l'Aveyron.

Opérations soutenues dans le cadre de l'AAP Biodéchets



Une meilleure connaissance des coûts de prévention et de gestion des déchets pour les collectivités

Grâce au travail mené par le cabinet INDIGGO pour l'ADEME, 97% des 162 collectivités d'Occitanie en charge de la collecte ou du traitement des déchets ménagers ont validé la matrice des coûts de l'année 2019. Elle leur permet de connaître finement leurs charges et leurs produits par étape technique et par flux, selon des modes de calcul standardisés. Plus de 30 réunions de restitution des résultats auprès des élus, ont eu lieu en 2022. Cette connaissance fine des coûts permet d'enclencher les actions d'optimisation du service public les plus pertinentes, dans un objectif de maîtrise des coûts pour la collectivité et les usagers du service. En 2019 en Occitanie, le coût médian qu'il reste à financer par une collectivité auprès des usagers, en général au travers de la taxe/redevance d'enlèvement des ordures ménagères, est de 116€ HT/habitant (95 € au niveau national).

L'ADEME accompagne les entreprises pour recycler le plastique et le réutiliser

L'ADEME a lancé, dans le cadre du Plan de Relance, la troisième édition de l'Appel à projets ORPLAST – Objectif Recyclage PLASTiques. Ce dernier a eu pour objectif de soutenir financièrement l'intégration de matières premières de recyclage (MPR) plastique (au lieu de matière vierge) par les entreprises utilisatrices de matières plastiques, en prenant en compte les adaptations techniques nécessaires pour intégrer ces matières dans leurs chaînes de production. En Occitanie, grâce à la contribution de Polyvia et de la Région, 14 projets



aidés permettront l'incorporation de plus de 7 600 tonnes de MPR par an à la place de plastique vierge.

Un autre dispositif, « Orplast Régénération » a permis d'accompagner le développement de filières de recyclage en Occitanie au travers de l'innovation, de l'augmentation de capacité ou du traitement de nouveaux gisements. Les cinq projets aidés permettront de contribuer à l'atteinte de l'objectif fixé dans la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire de tendre vers 100 % de plastiques recyclés en France d'ici 2025.

L'ACTION DE L'ADEME

est de développer le recyclage du plastique et d'aider les plasturgistes et transformateurs de matière plastique à incorporer cette matière première de recyclage.

TÉMOIGNAGE

TARIFICATION INCITATIVE POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS



Patrice Suarez,
Président du Syndicat intercommunal de Lomagne (service public de collecte des déchets - 32)

Quel est le projet du SIDEL concernant la mise en place de la tarification incitative pour la collecte des déchets ménagers ?

À l'issue d'une étude préalable soutenue par l'ADEME et menée pendant deux ans, les élus du SIDEL ont décidé de moderniser le service public de collecte des déchets ménagers et d'instaurer une redevance incitative. Nos objectifs sont ambitieux : diminuer de 30% les tonnages d'ordures ménagères à horizon 2026, en incitant au tri des déchets et à la valorisation des biodéchets. Mais aussi maîtriser le coût de fonctionnement du service public grâce à une collecte optimisée en apport volontaire sur tout le territoire.

L'ADEME accompagne également financièrement (400 k€) le SIDEL dans la mise en œuvre opérationnelle de la tarification incitative. La majorité des collectivités l'ayant mise en œuvre observe une baisse de 30 à 50 % de la quantité d'ordures ménagères résiduelles collectées.

ÉCO-CONCEPTION



© Duo

TÉMOIGNAGE

Nicolas Crestin,
Directeur Business Duo à Lansargues (34)

Qu'est-ce qui vous a amené à solliciter le soutien de l'ADEME dans le domaine de l'éco-conception ?

Duo est l'un des leaders mondiaux en fabrication de stands d'exposition modulaires et communication visuelle grand format. Notre solution de stands modulaires panoramique h-line a été conçue comme une alternative environnementale aux solutions existantes de stands non réutilisables. Afin d'approfondir cette démarche, nous avons lancé une étude d'éco-conception pour améliorer sa performance environnementale.

Qu'est-ce que l'étude d'éco-conception vous a apporté ?

Elle s'est réalisée en deux phases. La première est une étude d'éco-conception multicritères basée sur l'analyse du cycle de vie pour caractériser les impacts environnementaux et identifier les axes d'éco-conception de notre solution de stands modulaires. La deuxième a consisté à créer et mettre à disposition un outil qui restitue la prise en compte de l'éco-conception dans notre configurateur afin de sensibiliser sur les impacts, les comparer avec des solutions techniques alternatives et inciter les exposants à faire les bons choix.

RES'OCC, le nouveau réseau régional dédié aux achats publics durables en Occitanie



Depuis septembre, l'Occitanie est dotée d'un réseau régional dédié aux achats publics durables. Il bénéficie du soutien financier du Commissariat Général au Développement Durable dans le cadre du Plan National des Achats Durables, et il est porté par l'association SYNETHIC. L'ADEME et la Région ont contribué à la phase de préfiguration, conduite en 2021-2022 par un groupe de travail dédié réunissant une vingtaine de structures publiques, dont la préfecture de région. Ses objectifs sont de :

- Fédérer les acheteurs publics par l'organisation d'événements (journées techniques régionales, matinales départementales, rencontres acheteurs-fournisseurs, webinaires thématiques, etc.)

- Appuyer la montée en compétence des acheteurs publics par l'animation de groupes de travail thématiques, l'organisation d'opérations collectives et l'animation du dispositif « guichet vert », service gratuit de conseil environnemental sur un projet d'achat ou une démarche globale.

Pour en savoir plus :
www.synethic.fr/resocc

Vous êtes un acteur public occitan et vous souhaitez rejoindre le réseau ?
Créez un compte sur <https://rapidd.developpement-durable.gouv.fr/> pour intégrer le groupe local Occitanie « RES'OCC » et bénéficier du nouveau dispositif de conseils gratuits.

Bilan et recommandations pour réduire l'empreinte carbone du milieu agricole et contribuer au stockage des gaz à effet de serre



Dans le cadre du plan de relance, l'ADEME, en partenariat avec le Ministère en charge de l'Agriculture, a proposé le dispositif « bon diagnostic carbone ». Ce dernier a eu pour objectif d'inciter les agriculteurs à réaliser une analyse

de sol et à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES), mais également à stocker du carbone, tout en adaptant leur exploitation au changement climatique. Pour cela, l'ADEME a proposé une solution d'accompagnement (via 7 partenaires locaux : coopératives, chambres d'agriculture, FR CIVAM, structures bio...) pour la réalisation de diagnostics GES personnalisés, l'identification de recommandations pour de nouvelles pratiques et l'élaboration de plans d'actions associés. Plus de 300 diagnostics ont déjà été réalisés.

TERRITOIRE DURABLE

92

projets soutenus

22 M€

montant total des projets

6 M€

montant des aides



Le programme « Territoire Engagé Transition Écologique », au service des collectivités

Ce programme de l'ADEME propose une démarche d'accompagnement des politiques de transition écologique des territoires. Il s'articule autour de deux référentiels thématiques, Climat Air Énergie (CAE) et Économie circulaire (ECi), qui peuvent aboutir à une labellisation. En Occitanie, son déploiement constitue le socle de l'accompagnement de l'ADEME aux territoires dans la mise en place et le pilotage de leurs politiques de transition écologique. 31 territoires d'Occitanie sont ainsi engagés avec l'ADEME dans le référentiel ECi et 34 dans le référentiel CAE – 28 EPCI étant porteurs des deux référentiels - soit une couverture de 60 % de la population et plus d'un quart des CRTE d'Occitanie. Aujourd'hui, 10 collectivités ont obtenu le label « CAE » (deux étoiles et plus) et 4 territoires le label « ECi » qui récompensent leurs actions. Élus et techniciens bénéficient des contenus apportés par l'ADEME et ses partenaires dans le cadre d'une dynamique de réseau régional qui favorise les initiatives des territoires, les échanges et les collaborations. Toute la diversité des territoires d'Occitanie est représentée, des métropoles aux territoires ruraux.

<https://territoireengage.transitionecologique.ademe.fr>

2020-2022 Une mobilisation des élus locaux en faveur de la transition écologique

À l'occasion des élections municipales (2020), l'ADEME a mis en place une série d'actions pour favoriser la mobilisation des élus autour de la transition écologique. En Occitanie, cette mobilisation a pris la forme de deux types d'accompagnements. Un parcours de formation pour les élus (« Mobilus ») a été déployé via un appel à manifestation d'intérêt fin 2020, reconduit en 2022. Au total, 70 EPCI auront bénéficié d'une des 57 sessions de notre module gratuit de 2 heures sur les approches territoriales transversales de transition écologique. 650 élus et 190 directeurs ou chargés de mission auront été mobilisés ! 15 programmes d'actions locales de mobilisation des élus autour de la transition écologique sont soutenus dans le cadre de deux appels à projets (Mobilusacteurs 2020 et 2022). D'une durée de 2 ou 3 ans, ces programmes ont déjà permis de réaliser de nombreuses actions :

- des conférences locales thématiques,
- des formations spécialisées pour les élus,
- des visites de sites,
- des ateliers de travail sur des outils promus par l'ADEME (Destination TEPOS, 2 Tonnes etc.).



Une forte mobilisation des territoires en faveur de la pratique du vélo en Occitanie

Le Gouvernement a fixé pour objectif de tripler d'ici 2024 la part modale du vélo pour les déplacements du quotidien (soit passer de 3 à 9%). Afin d'accompagner les territoires dans cette transition vers une mobilité quotidienne plus active, le Ministère de la Transition écologique et solidaire et l'ADEME ont lancé en mars 2021 le programme CEE AVELO 2, doté de 25M€ pour accompagner 400 territoires peu et moyennement denses dans la définition et la mise en œuvre de leur politique cyclable.

En Occitanie, 47 lauréats bénéficient d'un accompagnement pour construire leur politique cyclable ce qui démontre une très forte dynamique régionale dans le développement des solutions de mobilités alternatives à l'automobile.



Cinq territoires mettent en œuvre une stratégie d'adaptation au changement climatique

Depuis 2022, cinq territoires d'Occitanie - les Communautés d'agglomération Grand Narbonne et du SICOVAL, Pays Cœur d'Hérault, Pays Pyrénées Méditerranée, et le Parc Naturel Régional Pyrénées Ariégeoises - bénéficient d'un accompagnement de l'ADEME dans la mise en œuvre de leur stratégie d'adaptation au changement climatique avec la démarche TACCT (Trajectoires d'adaptation au changement climatique des territoires). Chacun des facteurs de vulnérabilité est analysé au travers d'indicateurs de référence et l'atteinte de seuils déclenche les étapes de la stratégie.

La démarche permet de tenir compte des enjeux climatiques mais aussi du contexte socio-économique et politique. Grâce à elle, les collectivités disposent d'une méthodologie, basée sur les travaux de recherche internationaux, pour enrichir le volet Adaptation de leurs plans climat-air-énergie territoriaux. Ce travail est partagé, au travers d'un comité de pilotage, avec l'ensemble des acteurs régionaux que sont la Région, la DREAL Occitanie, les agences de l'eau Adour Garonne et Rhône Méditerranée Corse et le CEREMA.

<https://tacct.ademe.fr/>

INITIATIVES INSPIRANTES DANS LE BÂTIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

Sur les 17 M de tonnes de déchets produits en Occitanie, 11 à 12 sont produites chaque année par le BTP. Découvrez le nouveau guide de retours d'expériences « Déchets du BTP en Occitanie, les lauréats de l'appel à projets de l'ADEME et de la Région Occitanie s'engagent dans la réutilisation et le recyclage ».

Téléchargeable sur librairie.ademe.fr



Pour une meilleure qualité de l'air ambiant, l'ADEME accompagne les collectivités territoriales et les acteurs économiques



L'ADEME a poursuivi en 2022 son accompagnement auprès des collectivités territoriales et des acteurs économiques concernés par les Plans de protection de l'atmosphère des agglomérations toulousaine et Montpelliéraine. L'objectif est de contribuer à

la mise en conformité de la France au regard des normes de la qualité de l'air ambiant (oxydes d'azote et/ou particules fines) dans un contexte de contentieux. L'accompagnement de l'ADEME porte sur la mise en œuvre de solutions concrètes et rapides d'amélioration de la qualité de l'air au bénéfice de la santé de tous et de l'environnement. Il s'agit notamment, dans les territoires concernés par la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m), de soutien au renouvellement des véhicules les plus polluants et au report sur les modes actifs, qu'il s'agisse des véhicules de professionnels ou des flottes des collectivités. L'appui de l'ADEME a permis également de renforcer l'ingénierie et les capacités d'animation sur ces territoires.

Dépolluer pour donner une nouvelle vie à d'anciens sites industriels

En réutilisant des sols laissés à l'abandon pour développer des projets d'aménagement urbains (logements, équipements publics...) ou de relocalisation d'activités économiques, la reconversion des friches permet d'éviter l'utilisation de terrains naturels ou agricoles et contribue ainsi à l'objectif de zéro artificialisation nette affiché par le Gouvernement dans le cadre du Plan Biodiversité. Grâce au Fonds Friches du Plan de relance, l'ADEME a pu financer des études préalables et des travaux de reconversion d'anciens sites industriels (installations classées pour la protection de l'environnement ou sites miniers), nécessitant des travaux de dépollution des sols et/ou des eaux souterraines.



© GGL

TOURISME DURABLE

Accompagnement des hébergeurs et restaurateurs dans leur démarche de transition écologique en zone rurale



© C. Bédès ADEME

L'action de l'ADEME vers un tourisme plus durable permet de soutenir des projets de restaurateurs et d'hébergeurs situés en zones rurales (diagnostic et plan d'actions). Pour mobiliser et accompagner les porteurs de projets, l'ADEME, en partenariat avec la Région et le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs, a sélectionné 7

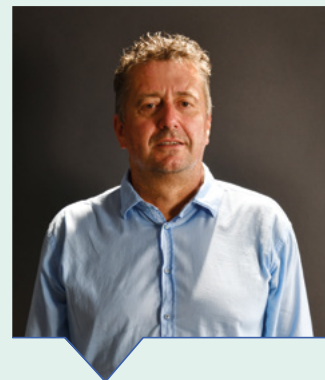
partenaires et 17 contacts opérationnels, mobilisés pour accompagner les porteurs de projets. Les aides forfaitaires (de 5 à 200 k€) apportées par l'ADEME permettent d'accompagner les projets de rénovation performante et de production d'énergie renouvelable thermique, les démarches d'économie circulaire, les projets liés à l'alimentation durable, l'écoconception, la formation-sensibilisation. En Occitanie, depuis 2021, près de 330 diagnostics ont été réalisés, 190 projets ont été déposés à ce jour pour plus de 5,8 M€ d'investissements et 3,7 M€ d'aides de l'ADEME. Cette action se poursuit en 2023 dans le cadre de « Destination France », complétée par d'autres dispositifs : promotion du vélotourisme, diminution de l'empreinte carbone du tourisme...



UN PARTENARIAT RÉGIONAL

TÉMOIGNAGE

Jean Pinard,
Directeur du Comité Régional du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie (CRTL)



© CRTL

Quel est l'enjeu d'un tourisme durable pour le Comité Régional du Tourisme et des Loisirs d'Occitanie (CRTL) ?

Suite à la crise Covid-19 et à la volonté forte de la Région Occitanie de transformer son économie locale (Green New Deal), le CRTL a largement réorienté sa stratégie en faveur d'une économie touristique plus soutenable, beaucoup plus orientée notamment vers les loisirs et donc vers une clientèle de proximité. Notre priorité est d'accompagner les prestataires de l'économie touristique et les territoires, dans la transformation de leur modèle. Il s'agit également d'inciter les visiteurs, les touristes et les habitants à consommer un tourisme plus vertueux, avec en appui, une offre de mobilité ferroviaire beaucoup plus accessible.

Quel est le contenu de la coopération avec l'ADEME depuis 2021 ?

Il s'agit notamment d'accompagner les professionnels du tourisme dans l'évolution de leurs pratiques et de les valoriser. Il s'agit aussi de rendre accessible l'offre de mobilités décarbonées (Office de tourisme et des mobilités, solutions de dernier km, Occitanie Rail Tour...). Le travail engagé aux côtés de la Région Occitanie et les enjeux de mobilités constituent une part essentielle des objectifs du CRTL eu égard au poids du transport dans les externalités liées à l'activité touristique. La mobilisation de moyens, soutenus par l'ADEME, pour l'accompagnement du Fonds Tourisme Durable et pour travailler aux enjeux de nouvelles mobilités, constitue certainement le symbole le plus parlant de cette coopération réussie entre le CRTL et l'ADEME.

